



« Pourquoi faut-il payer plusieurs cartes d'adhésion quand on adhère à plusieurs associations » ?

Depuis l'origine de notre Mouvement, la règle qui a toujours prévalu en matière d'adhésion est la suivante : un adhérent qui décide de participer aux activités de plusieurs associations membres du Mouvement doit payer la cotisation votée à l'assemblée générale de chacune de ces associations. Cette cotisation comprend la part de l'association, la part de la Fédération départementale, la part de la Fédération nationale et la part qui permet de financer le coût de l'assurance.

On parle d'une cotisation « à l'adhésion » et non « à l'adhérent ».

Cette règle, maintes fois rappelée, a longtemps fait débat. Si la plupart des 7 000 associations du réseau l'ont toujours appliquée, d'autres ont préféré s'en exonérer. Celles-là accueillent alors des adhérents membres d'autres associations affiliées à Générations Mouvement en leur faisant grâce (on peut se demander à quel titre) des parts départementale, nationale et assurantielle. Elles ne manquaient pas en revanche de prélever leur propre part.

Ainsi, d'un département à l'autre, et parfois au sein d'un même département, les adhérents des associations Générations Mouvement n'étaient pas toujours soumis à la même règle, pourtant en application.

C'est pour mettre un terme à ces écarts de traitement très injustes entre adhérents que la Fédération nationale a donc décidé de rouvrir le débat.

Lors de son assemblée générale 2022, la question a été posée aux 189 délégués des 84 Fédérations départementales : que souhaitez-vous faire ? Réaffirmer la règle qui existe d'une gestion des cotisations « à l'adhésion », ou changer cette règle pour appliquer une gestion à « l'adhérent », dans laquelle les parts départementale, nationale et assurance ne seraient dues qu'une fois, indépendamment du nombre d'associations fréquentées ?

La discussion a eu lieu et les deux avis ont pu s'exprimer, avec des arguments recevables dans chaque cas.

Puis il a été procédé à un vote à bulletins secrets : 68 % des délégués ont opté pour le maintien du système actuel avec un paiement de la cotisation "à l'adhésion", contre 27 % qui souhaitaient privilégier un système de gestion "à l'adhérent" (5% d'abstention).

Voilà pourquoi, à Générations Mouvement, la gestion des cotisations se fait « à l'adhésion ». C'est la règle qui a été adoptée en assemblée générale.

Rappelons les principaux arguments portés par les délégués favorables au maintien du système de gestion « à l'adhésion » :

1. Chacune des 500 000 cotisations versées à une association Générations Mouvement contribue à financer les services apportés à tous par chaque structure du Mouvement, ainsi que leur fonctionnement.

Les statistiques dont nous disposons désormais avec SAGA montrent que moins de 10 % des adhérents pratiquent des activités dans plusieurs associations membres (c'est moins de 5% dans certains départements).

Pour maintenir les services, une gestion « à l'adhérent » aurait donc conduit mécaniquement à demander aux 450 000 adhérents du Mouvement qui ne vont que dans une association de payer une cotisation annuelle plus élevée, pour répondre à la demande de certains des 50 000 autres qui participent aux activités de plusieurs associations.

Pas très juste...

2. L'argument qui consiste à dire qu'un adhérent qui se présente à la porte d'une deuxième association « a déjà sa carte Générations Mouvement » est infondé. Dans les faits, il « a déjà une carte dans une autre association qui adhère à Générations Mouvement », ce qui est très différent. Sur chaque carte figure le nom de l'association où elle a été prise.

Lorsqu'une personne adhère à une association A, elle contribue à financer le matériel de cette association, ses frais de fonctionnement, etc. Mais elle contribue aussi à financer la formation de ses responsables qui est organisée par la Fédération départementale, à financer l'assurance du local qu'occupe l'association pour ses activités ou encore à financer l'immatriculation tourisme nationale qui permet à l'association A de proposer des voyages (ce ne sont que quelques exemples). Si cette personne décide d'aller dans une association B, il est normal qu'elle contribue aussi à financer le matériel de B et ses frais de fonctionnement. Mais pourquoi ne devrait-elle pas contribuer à financer la formation des responsables de B ou l'assurance « occupation de locaux » de B, qui n'utilise pas le même local que A ?

Les 7 000 associations Générations Mouvement sont des personnes morales, juridiquement autonomes. Elles disposent chacune de leurs propres statuts, de leurs propres responsables, de leur propre montant de cotisation, de leurs propres activités, de leur propre local, etc. A travers la cotisation qu'il verse annuellement, l'adhérent qui fait le choix d'aller dans deux associations membres de Générations Mouvement doit participer à l'ensemble des frais de fonctionnement de ces deux associations, dont certains coûts sont supportés par les structures fédérales (le dossier « Pourquoi être fédéré ? » permet à tous de savoir quels sont précisément ces services apportés par les structures fédérales, et qu'il faut bien financer).

3. Il existe déjà deux dispositifs qui permettent à des adhérents de plusieurs associations de participer à des activités communes, sans avoir à reprendre une carte d'adhérent. La mise en place de secteurs, constitués en associations Loi 1901, permet par exemple d'organiser un concours, un séjour ou toute autre activité pour tous les adhérents des associations de ce secteur. Plusieurs Fédérations sont déjà organisées ainsi.

De même, plusieurs associations membres de Générations Mouvement d'un même département peuvent co-organiser une activité qui ne pourrait être réalisée par une seule d'entre elles isolément, dès lors que c'est prévu par leurs statuts et qu'elles signent une convention de co-organisation (cette convention est disponible dans l'espace « ressources » du site internet national).

4. Enfin, il est quand même utile de se souvenir des montants d'adhésion qui sont en jeu. Dans quelle autre association un adhérent accède à des activités pour 20 euros par an (moins de 50 cts par semaine) ? Est-ce qu'il faut préciser le montant de la cotisation que paient les adhérents d'un club de foot ou de gym ? Sans même parler du prix d'une séance de bowling ou de cinéma...

Dans quel autre Mouvement la part fédérale (départementale + nationale) coûte moins de 10 euros ? La plupart du temps, il faut compter le triple de ce montant (Fédération Française de Randonnée Pédestre, Retraite Sportive, etc.).

Et dans quelle autre structure, le montant de base qui garantit l'ensemble du Mouvement, ne coûte que 1,90 € par an et par adhérent ?

Si les montants des cotisations appliquées au sein de notre réseau peuvent se maintenir à un niveau bas (rappelons que la cotisation nationale a été portée de 1,50 à 2 euros en 15 ans... Soit une hausse d'environ 3 centimes par an sur la période), c'est d'abord parce que les 500 000 adhérents et les 7 000 associations membres acceptent de respecter les règles votées en assemblée générale par leurs représentants élus.

Rappelons également les arguments avancés par les délégués favorables à un changement de système, et donc à une gestion « à l'adhérent » :

1. L'adhérent d'une « petite association » qui ne propose qu'une seule activité est contraint d'adhérer à plusieurs associations s'il veut participer à d'autres activités, alors que celui qui est dans une association qui propose dix activités n'aura pas besoin d'aller ailleurs. Le premier est donc pénalisé puisqu'il doit payer plusieurs cotisations quand le second n'en paie qu'une, pour un nombre pourtant équivalent d'activités. Pas très juste...
2. Avec un système de gestion « à l'adhérent », les adhérents d'une association A hésiteraient moins à participer aux activités d'une association B s'ils savent qu'ils ne paieront pas deux fois les parts départementale, nationale et assurantielle. Cela contribuerait à dynamiser les associations qui peinent parfois à organiser une sortie ou un repas, faute d'un nombre suffisant de participants.